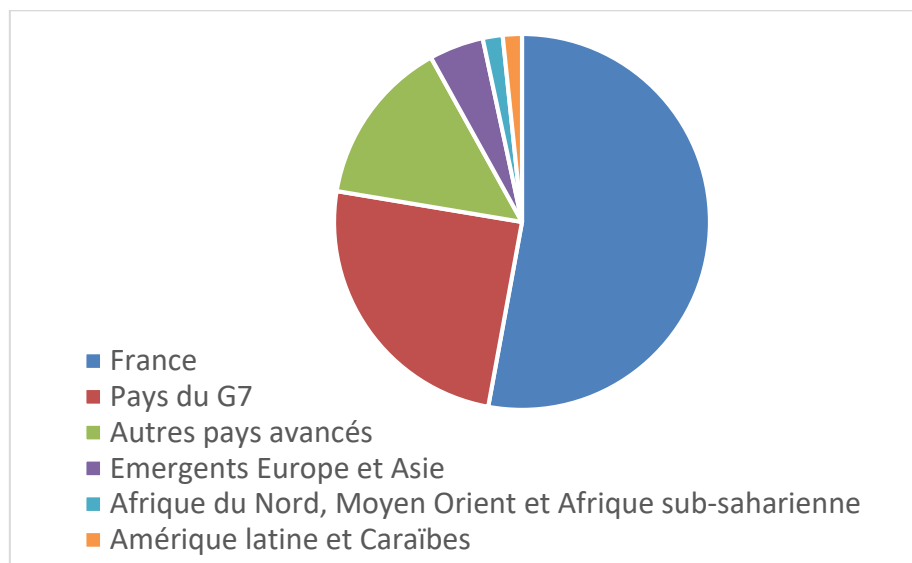


Risque Climatique : où en sont les banques et assurances françaises ?

Par [Laurent Clerc](#)

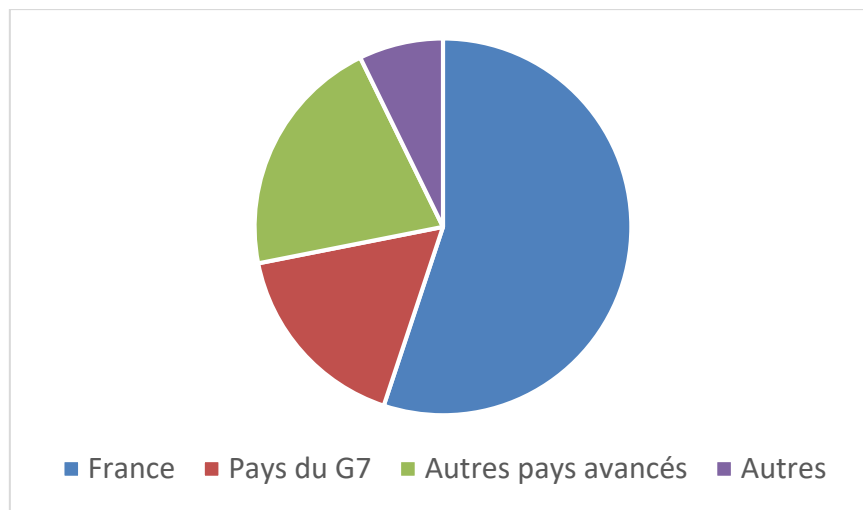
Comment les banques et les assurances françaises se préparent-elles au changement climatique ? Où en sont-elles de la mise en œuvre de la Loi sur la transition énergétique ? Nos analyses montrent des progrès notables, mais hétérogènes, en termes de transparence et de gouvernance des risques et une prise en compte grandissante, mais encore incomplète, du risque climatique en tant que risque financier.



Graphique 1 : Répartition géographique des expositions des 7 principales banques françaises

Source: ACPR.

Note : En pourcentage des encours totaux au 30 juin 2018



Graphique 2 : Répartition géographique des encours des assureurs français soumis à Solvency II

Source: ACPR.

Note : En pourcentage des encours totaux au 30 juin 2018

Les financements nécessaires pour assurer la transition vers une économie bas carbone sont estimés à plusieurs centaines de milliards d'euros par an dans le monde d'après [l'Agence internationale de l'énergie](#), et un besoin supplémentaire d'investissements compris dans une fourchette de 45 à 75 milliards d'euros par an pour la France selon l'institut I4CE. Cela nécessite une mobilisation forte des acteurs privés, en particulier des banques et des assurances, compte tenu de leur rôle-clé dans le financement de l'économie française.

Ces deux secteurs sont eux-mêmes directement exposés à certains risques associés au changement climatique. Plusieurs publications récentes de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) analysent la façon dont les [banques](#) et les [assureurs](#) intègrent et gèrent le risque climatique et, pour ce dernier secteur, le [degré de mise en œuvre des dispositions de la loi sur la transition énergétique](#).

On peut tirer quatre enseignements principaux de ces travaux.

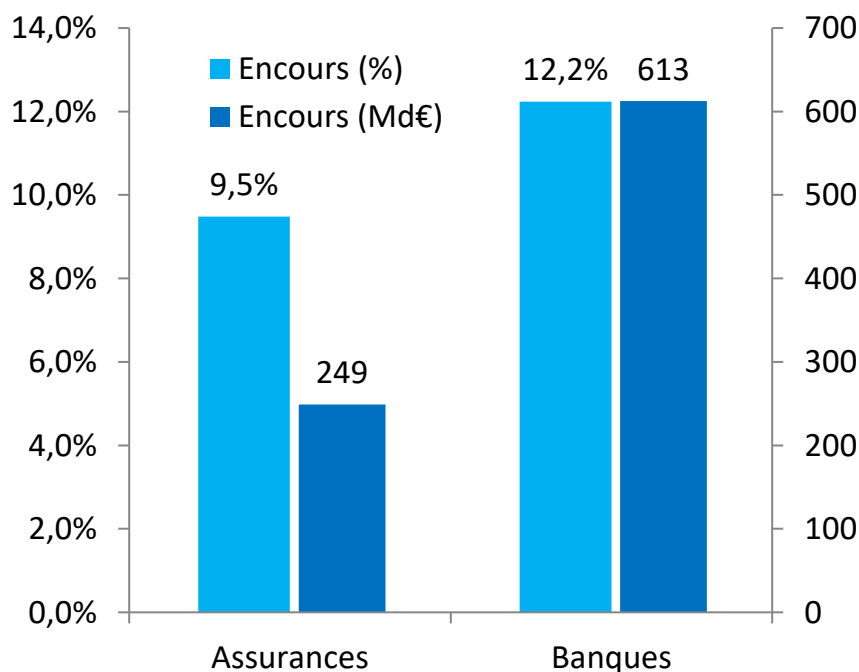
1. Des progrès notables en termes de gouvernance des risques associés au changement climatique. Au-delà des annonces relatives aux politiques de désinvestissement dans certains secteurs particulièrement émetteurs de gaz à effets de serre comme le charbon, les établissements bancaires et les organismes d'assurance ont généralement adopté des orientations stratégiques se référant à [l'Accord de Paris sur le climat](#). Certains opèrent une remontée régulière d'informations sur leurs expositions au risque climatique au plus haut niveau de leurs instances de décision. Dans ce cas, on note que le risque de changement climatique est également intégré dans le cadre des procédures de gestion usuelle des risques financiers. Les progrès constatés sont cependant hétérogènes au sein des deux secteurs et ne se déclinent généralement pas au niveau opérationnel des lignes de métiers.

2. Peu de progrès dans la prise en compte du risque physique, qui mesure l'impact direct du changement climatique sur les personnes et les biens (sécheresse, inondations, épisodes climatiques extrêmes...), auquel, il est vrai, les banques et les assurances françaises

sont relativement peu exposées. En comparant la carte des expositions présentée ci-dessus à celles tirées des [rapports du groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat \(GIEC\)](#), ou de travaux académiques (comme par exemple [Burke, Hsiang, & Miguel, 2015](#)), on constate que les expositions des banques et des assureurs français sont généralement situées dans des zones jugées peu vulnérables au regard des scénarios de changement climatique actuellement disponibles, et majoritairement en France, où il existe un dispositif efficace de prise en compte des catastrophes naturelles.

Dans ce domaine, on relève que les organismes assurances, au-delà des risques figurant à l'actif de leurs bilans, ont développé, pour les besoins de leur métier, des mesures très fines de localisation des personnes et des biens assurés. Dans ce secteur, les risques associés à l'augmentation de la fréquence et du coût des événements climatiques extrêmes ont des conséquences directes sur la tarification des polices d'assurance, ce qui pourrait, à terme, poser la question de l'assurabilité de certains risques, avec des implications éventuelles pour les politiques publiques et les coûts de financement (hausse des primes de risque, dévalorisation des biens mis en garantie).

3. Une prise en compte croissante du risque de transition, qui mesure l'impact financier d'une modification du comportement des agents économiques et financiers en réponse à la mise en place de politiques énergétiques ou de changements technologiques. Ces progrès reflètent une exposition a priori significative des institutions financières françaises aux secteurs les plus carbonés. S'agissant des banques, on estime que la part des 20 secteurs les plus carbonés représenteraient 12,2% des encours nets exposés au risque de crédit en 2017, en légère diminution par rapport à 2015. En s'appuyant sur l'approche de [Battiston et al. \(2017\)](#), on estime qu'environ 10% des placements des assureurs seraient investis dans des secteurs sensibles au risque de transition (secteurs producteurs ou consommateurs d'énergies fossiles, d'électricité ou de gaz). Le niveau des expositions apparaît très hétérogène au sein des deux secteurs.



Graphique 3 : Exposition des banques et assurances au risque de transition (en % des encours net exposés au risque de crédit pour les banques et en % des placements, après mise en transparence, pour les assurances ; au 31.12.2017).

Sources : Eurostat & ACPR.

Note : i) pour les établissements bancaires et les organismes d'assurance, les encours considérés correspondent respectivement aux encours nets exposés au risque de crédit et aux placements (après mise en transparence des organismes de placement résidents) ; ii) les périmètres correspondent à l'ensemble du secteur des assurances et à 6 des 7 principaux établissements bancaires commerciaux ; iii) les secteurs (définis par la nomenclature NACE rev2) exposés au risque de transition sont identifiés sur la base de leur niveau d'émissions de GES rapporté à la valeur ajoutée.

4. Un grand absent : le risque de responsabilité, qui correspond aux dommages et intérêts qu'une personne morale devrait payer si elle était jugée responsable du réchauffement climatique. Ce risque, qui peut également être considéré comme un catalyseur du risque de transition, n'est pas encore bien analysé par les institutions bancaires et les organismes d'assurance français. Cette situation n'apparaît pas satisfaisante compte tenu du nombre croissant de recours observés au niveau international. Cette responsabilité est certes difficile à établir, mais certains assureurs, qui proposent des contrats de protection juridique, y sont directement exposés. En outre, les banques ou les assurances peuvent être indirectement exposées à ce risque lorsqu'elles financent ou assurent des entreprises reconnues responsables, à travers les canaux du risque de contrepartie, du risque de marché et du risque de réputation.